

LE PAYS DE LORIENT ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRE

PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU PAYS DE LORIENT



- Préambule -

Après une [présentation générale du Pays](#), le profil environnemental présenté dans les pages qui suivent est abordé sous l'angle de huit thématiques :



1. [biodiversité et milieux naturels](#)



2. [qualité du cadre de vie \(paysage, patrimoine\)](#)



3. [prélèvement des ressources naturelles](#)

4. [production et consommation énergétique](#)



5. [risques naturels et technologiques](#)



6. [production de pollution et qualité des milieux](#)



7. [déchets](#)

8. [implication des acteurs et de la population](#)

Pour chacune de ces thématiques, sont déclinés successivement :

- ♦ un diagnostic synthétique,
- ♦ un bilan environnemental (forces - faiblesses, opportunités).

Ce diagnostic synthétique est fondé sur les éléments de connaissance disponibles résultant d'inventaires naturalistes (ZNIEFF), de l'état des protections mises en place, de statistiques (INSEE, RGA, observatoires régionaux), de suivis administratifs et techniques (Agence de l'Eau, DRIRE) ...

Les cartes présentées résultent d'un traitement géographique des données, soit que certaines aient fait l'objet d'un géoréférencement (notamment celles relatives à la biodiversité), soit qu'elles puissent être rapportées à une unité territoriale géoréférencée (commune, canton).

Le champ de l'environnement ainsi abordé privilégie une approche territoriale - état des milieux et du territoire, et pressions s'y exerçant -, dans l'optique de mettre en évidence les interactions entre les activités humaines d'une part, et l'état des territoires et des milieux d'autre part. Ne sont pas abordés certains thèmes, habituellement considérés comme relevant au sens large du champ de l'environnement, telle la santé publique.

Cette approche délibérément territoriale, répond à l'ambition du document, qui est de mettre à disposition des acteurs de chaque Pays et à l'échelle de ces territoires des éléments de connaissance fondamentaux nécessaires à l'élaboration des orientations de planification territoriale.

C'est aussi un regard régional sur le Pays, et par là-même une invitation auprès des acteurs locaux à le discuter, le compléter, le prolonger.

Ainsi, à l'issue de la présentation thématique, sont proposées de manière synthétique, des [pistes pour des programmes d'action](#) répondant aux sensibilités du territoire mises en évidence, dans une logique de développement durable de ce dernier.



INTRODUCTION : PRESENTATION DU TERRITOIRE

Le Pays de Lorient regroupe 3 Communautés de communes :

- la Communauté d'agglomération du Pays de Lorient - CAP L'ORIENT (180 920 habitants) ;
- la Communauté de communes de Blavet, Bellevue et Océan (12 544 habitants) ;
- la Communauté de communes de la Région de Plouay, du Scorff au Blavet (11 763 habitants).

Sa population (205 227 habitants au dernier recensement, + 0,9 % en 10 ans) se répartit entre :

- 4 communes principales : LORIENT (59 189 habitants), LANESTER (21 897 habitants), PLOËMEUR (18 304 habitants), HENNEBONT (13 412 habitants) ;
- 6 communes comprenant entre 5 000 et 10 000 habitants : GUIDEL (9 156 habitants), LARMOR-PLAGE (8 470 habitants), QUEVEN (8 314 habitants), CAUDAN (6 744 habitants), LANGUIDIC (6 489 habitants) et INZINZAC-LOCHRIST (5 395 habitants) ;
- et 20 communes qui accueillent 26 % de la population.

Plusieurs entités territoriales doivent être distinguées :

- l'île de Groix,
- les espaces urbains, LORIENT et LANESTER,
- la bande littorale (cantons de PORT-LOUIS et PLOËMEUR), où l'agriculture n'est pas la principale utilisation des sols : la Superficie Agricole Utilisée (où les terres labourées prédominent) ne représente qu'un tiers de la superficie totale,
- les trois cantons « intérieurs » où l'agriculture est la principale utilisation des sols, associée aux boisements :

| | SAU/S totale | S. Forêt/S.totale |
|-----------------------|---------------------|--------------------------|
| Canton d'HENNEBONT | 49 % | 19,6 % |
| Canton de PLOUAY | 52 % | 16,3 % |
| Canton de PONT-SCORFF | 46 % | 13,9 % |

Ce sont les terres labourées qui prédominent sur les cantons d'HENNEBONT et PONT-SCORFF (les surfaces en herbe ne représentent qu'un tiers environ de la superficie agricole utile), alors qu'à PLOUAY, on observe une parité entre surfaces en herbe et terres labourées.

Avec ses 70 kilomètres d'estuaires, ses 30 kilomètres de littoral et un fort taux de boisement, le Pays de Lorient présente des paysages contrastés, variés, et attrayants.



1. BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**



• **Connaissance des milieux naturels**

Sont inventoriés à ce jour sur le territoire du Pays de Lorient :

- 41 Zones Naturelles d'Intérêts Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1, pour une surface totale de 5 513 ha environ, regroupant à la fois des milieux terrestres (forêts, étangs, landes, tourbières), et des milieux littoraux (dunes, îlots, pointes rocheuses, estuaires, vases salées ...)
- 7 ZNIEFF de type 2, pour une surface totale de près de 20 400 ha, regroupant de grands sites littoraux tels que la rade de Lorient, l'estuaire de la rivière d'Etel, le massif dunaire de PLOUHINEC et de grands ensembles terrestres tels que la forêt de Pont-Calleck ;
- 2 tourbières d'intérêt régional ;
- 1 Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux : la rade de Lorient ;
- 2 sites géologiques remarquables, sur l'île de Groix ;
- des extensions d'herbiers à zostères, en rade de Lorient et dans l'estuaire du Scorff ;
- 2 estuaires et rivières à migrants : le Scorff et le Blavet.

Vis-à-vis des mammifères, le Pays comprend :

- 1 site remarquable pour les chauves-souris (Kerio à CAUDAN),
- la vallée du Scorff, propice à l'accueil de la loutre d'Europe.



• **Les sites protégés**

L'île de Groix abrite la Réserve Naturelle François Le Bail.

2 sites sont soumis à un arrêté préfectoral de Conservation des biotopes, à PLOUHINEC et SAINTE-HÉLÈNE (rivière d'Etel).

On dénombre 9 sites classés au titre de la loi de 1930 (notamment une partie du littoral de l'île de Groix et le massif dunaire de Gâvres - Quiberon) et 9 sites inscrits, certains très étendus (les rives du Scorff - 7 000 ha), d'autres très ponctuels (le Fort Bloqué).

A noter enfin le classement en Zone de Protection Spéciale (ZPS) de la rade de Lorient et des étangs périphériques.

L'action du Conservatoire du Littoral se développe sur 2 sites :

- l'anse de Kerguelen (51 ha) à LARMOR-PLAGE,
- les dunes de PLOUHINEC (251 ha) à PLOUHINEC.



• **Les dispositifs de gestion en place**

Le Pays de Lorient accueille 5 Sites d'Intérêt Communautaire du réseau Natura 2000 pour une superficie totale de 4 530 ha environ :

- le massif dunaire Gâvres - Quiberon et les zones humides associées (partie Nord),
- l'île de Groix (périphérie littorale),
- 3 sites « rivières » au niveau du Scorff, de la Laïta, et de la rivière d'Etel.

A noter également, l'Opération Grand Site Dunaire de Gâvres - Quiberon.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) le Pays dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel très diversifié et varié (milieux maritimes, littoraux, terrestres, eaux douces / eaux saumâtres ..),
- (+) la reconnaissance par les acteurs de cette richesse et un consensus pour le maintien de sa qualité sont réels,
- (+) le niveau atteint en matière de protection et de gestion est satisfaisant,
- (-) l'inventaire des milieux marins remarquables est insuffisant,
- (+) la concordance spatiale entre Natura 2000 et l'OGS doit permettre une meilleure efficacité .

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Mettre en œuvre la directive « Habitats » (Natura 2000) et la valoriser :
 - par l'apport méthodologique que l'on peut en attendre et l'état des lieux du document d'objectif,
 - ainsi que par les mesures de gestion qui en découleront et qui constitueront des outils d'intervention.
- ♦ Mettre en réseau les compétences en matière de gestion des sites.
- ♦ Utiliser la bonne connaissance du patrimoine comme support d'une politique d'éducation à l'environnement.



2. QUALITÉ DU CADRE DE VIE (PAYSAGE - PATRIMOINE)

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**



• **Etat du droit de l'urbanisme**

L'usage des sols est réglementé par un document d'urbanisme opposable (POS / PLU) sur la totalité du territoire du Pays soit 30 communes (POS / PLU approuvé). Pour 12 d'entre elles, le PLU est en révision. La transcription des espaces remarquables littoraux (L.146.6) dans les P.O.S. est achevée.

• **La consommation d'espace**

Le nombre de résidences principales a augmenté de 12 % en 10 ans, la part du logement individuel étant de 63 %.

• **Etat d'avancement de l'aménagement foncier**

Dans 21 communes, un aménagement foncier a été réalisé et est terminé. 2 communes ont fait l'objet d'une pré-étude.



• **Patrimoine**

La richesse patrimoniale du Pays de Lorient est remarquable. On dénombre 27 édifices classés Monuments Historiques, dont 14 dolmens, 7 édifices religieux, 6 édifices civils, répartis sur 15 communes.

• **Transports - Déplacements**

Le Pays de Lorient est accessible par les grandes infrastructures :

- la route : RN à 165 à 2 x 2 voies (voie express sud NANTES - QUIMPER), RN 24 à 2 x 2 voies (RENNES - LORIENT),
- le rail : gare TGV (PARIS - QUIMPER) à Lorient et une gare à HENNEBONT,
- l'air : aéroport de Lann-Bihoué,
- la mer : ports de LORIENT.

On constate une saturation chronique de la RN 165 au niveau de l'agglomération lorientaise, ainsi que des ponts sur les estuaires.

Enfin, l'arrière-pays est desservi par un maillage de routes départementales aménagées, notamment la RD 769 (vers PLOUAY).

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) le Pays de Lorient offre une grande diversité de paysages - maritimes, littoraux, ruraux - pour une grande part remarquable,
- (+) les sites remarquables, entièrement littoraux, sont protégés,
- (+) le territoire est couvert en totalité par des documents d'urbanisme opposables,
- (-) la pression foncière sur le littoral est forte,
- (-) la consommation d'espace littoral par l'habitat diffus ou peu dense est importante,
- (-) des paysages ruraux sont à réhabiliter et à entretenir,
- (-) les déplacements automobiles saturent le réseau routier, notamment sur l'espace côtier.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Profiter de la mise en révision de plus d'un tiers des documents d'urbanisme communaux pour développer une démarche intercommunale en matière d'aménagement, de réserves foncières et d'affectation de l'espace . Une telle démarche peut également être engagée lors de la réalisation d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à l'échelle du Pays.
- ♦ Arrêter la consommation d'espace sur le littoral.
- ♦ Elaborer un plan de déplacement.
- ♦ Engager une démarche paysagère globale (charte paysagère) : réhabilitation des paysages ruraux (poursuite des actions d'ores et déjà engagées pour la reconstitution du bocage), amélioration des paysages urbains et périurbains, requalification des paysages dégradés (entrées de ville et de bourg, zones d'activités...).
- ♦ Poursuivre la politique vélo dans le cadre du schéma départemental Véloroutes Voies Vertes.



3. PRÉLÈVEMENT DES RESSOURCES NATURELLES

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

- Les prélèvements d'eau

| Usages de l'eau | Eaux de surface | | Eaux souterraines | |
|--|--|--|--|--|
| | Nombre de bassins versants concernés par 1 prélèvement | Volume annuellement prélevé m ³ | Nombre de bassins versants concernés par 1 prélèvement | Volume annuellement prélevé m ³ |
| AEP-Alimentation en Eau Potable (2001) | 2 | 8 595 100 | 5 | 1 708 700 |
| Industriel (2001) | 1 | 504 900 | 5 | 206 400 |
| Irrigation* (2000) | 7 | 253 500 | 5 | 301 900 |



* Surface irriguée : 527,30 ha.

La qualité de l'eau distribuée pour l'AEP est préoccupante au regard des teneurs en nitrates comprises pour l'essentiel du territoire entre 25 et 40 mg/l.

L'état d'avancement de la mise en place des périmètres de protection de captages situés sur le territoire est établi comme suit :

- eaux souterraines : sur 8 captages, la Déclaration d'Utilité Publique est intervenue ; la procédure reste à achever pour 4 captages,
- eaux de surface : la Déclaration d'Utilité Publique est intervenue sur 4 captages ; la procédure reste à achever pour 1 captage.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

(-) les taux de nitrates dans l'eau distribuée sont préoccupants.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Poursuivre et achever la mise en place des périmètres de protection des captages AEP.
- ♦ Prendre les mesures adéquates pour reconquérir la qualité de l'eau.



4. PRODUCTION ET CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

On dénombre sur le Pays de Lorient :

- 2 chaufferies au bois (un ensemble de serres et la mairie) ;
- 3 trois gros consommateurs d'électricité (SBFM à CAUDAN, UNICOPA à LANGUIDIC, et la DCN à LORIENT).

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

(+) la douceur du climat, la présence de nombreux bois et le potentiel éolien sont des facteurs favorables à une diversification des sources d'énergie.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Développer le recours aux énergies renouvelables :
 - solaire,
 - éolien : réflexion à mener pour élaborer un schéma directeur d'implantation des parcs éoliens,
 - bois - énergie, en rapport avec l'importance de la couverture boisée du territoire.
- ♦ Etendre la politique d'économies d'énergie de la Ville de Lorient à l'ensemble du Pays.





5. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

- **Risques naturels**

7 communes sont exposées au risque inondation (bassin du Scorff, bassin du Blavet). En réponse, 2 Plans de Protection et de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) ont été définis : HENNEBONT - BLAVET aval et PONT-SCORFF - CLÉGUER, le premier étant approuvé.

- **Risques technologiques**

- 2 communes sont soumises au risque industriel (LORIENT et QUEVEN), et 3 autres au risque Transport de Matières Dangereuses (HENNEBONT - LANESTER - LORIENT) ;
- 5 établissements industriels sont soumis à la Directive SEVESO II : 2 à LORIENT, 2 à LANESTER, 1 à QUEVEN. Quatre d'entre eux sont des stockages d'hydrocarbures et de gaz, le cinquième relève de l'industrie pharmaceutique.

- **Autres risques**

- 8 établissements industriels disposent d'un silo soumis à l'arrêté ministériel du 29 juillet 1998 (dont 6 à LORIENT) ;
- 5 établissements disposent d'une installation de réfrigération à l'ammoniac soumise à l'arrêté ministériel du 16/07/97 ;
- le littoral du Pays de Lorient est soumis au risque de pollution maritime.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (-) l'exposition aux risques d'inondation spécifiques aux estuaires est forte, notamment par la conjugaison d'événements pluvieux et de fortes marées,
- (-) des établissements industriels à risques sont installés en zone urbaine,
- (-) le linéaire côtier et les estuaires sont très vulnérables à toute pollution venant de la mer : pollution massive (par hydrocarbures notamment) ou pollution récurrente par des macro-déchets.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Poursuivre l'élaboration des PPRI et traduire leurs préconisations dans les documents d'urbanisme.
- ♦ Animer une cellule de veille en charge du risque industriel.
- ♦ Mener une réflexion d'ensemble sur les modalités de nettoyage des plages l'été, avec pour objectif le respect de l'habitat naturel « végétation annuelle de laisses de mer ».
- ♦ Sensibiliser les navigateurs (plaisanciers et professionnels) à la maîtrise des rejets en mer : action de proximité au niveau des ports, association de plaisanciers ...



6. PRODUCTION DE POLLUTION ET QUALITÉ DES MILIEUX

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

• **L'air**

Sur le Pays de Lorient, on ne recense aucun établissement industriel soumis à la taxe générale sur les activités polluantes Air (TGAP - Air).

• **Les sols**

- 2 sites dont les sols sont pollués sont recensés :
 - ♦ le site SBFM à CAUDAN (stockage de déchets de fonderie), où un suivi des eaux souterraines est en place (pas de pollution constatée),
 - ♦ le site SFR à LORIENT (emplacement d'un pylône relais), qui a été pollué autrefois (ancienne usine de peintures) ; les travaux d'extraction ont été menés.
- Au regard de la production d'azote animal, la situation est la suivante :
 - ♦ 10 communes sont classées en Zone d'Excédent Structurel (ZES), production supérieure à 170 kg-N/ha/an,
 - ♦ 20 communes présentent une production d'azote animal inférieure à 140 kg-N/ha/an.



• **Les eaux littorales**

Sur 4 sites littoraux, des proliférations d'algues vertes ont été constatées :

- Kerpape et Port Louis (4 fois par an),
- Larmor-Plage et Pointe de Gâvres (3 fois par an).

Les observations réalisées en 2001 par IFREMER dans le cadre du réseau REMI (surveillance microbiologique des coquillages) indiquent :

- au nord de l'île de Groix : l'amélioration constatée en 1998 et 1999 est confirmée (moules),
- dans l'estuaire du Blavet (point « Galèse ») : les résultats sont bons (moules).

Concernant la qualité bactériologique des plages, la situation en 2001 était la suivante :

- eaux conformes de bonne qualité : 23 plages,
- eaux conformes de qualité moyenne : 4 plages,
- eaux pouvant être momentanément polluées : 2 plages,
- eaux de mauvaise qualité : néant.



• **Les eaux continentales**

- les établissements industriels soumis à autosurveillance / eau - agroalimentaire sont au nombre de 12. Leurs rejets interviennent :
 - ♦ via une station d'épuration collective pour 9 d'entre eux,
 - ♦ via une station d'épuration autonome pour 3 d'entre eux.

Le Pays de Lorient - Production de pollution et qualité des milieux

Le tableau suivant résume la situation :

| Commune | Nombre d'établissement | Lieu du rejet | Traitement | Débit moyen par jour |
|-------------|------------------------|-------------------------------|-------------------|---|
| GUIDEL | 1 | Kerdreuet → Scorff | SEA | 213,6 m ³ /j |
| KERVIGNAC | 1 | Ria d'Etel | SEC Kervignac | 118,5 m ³ /j |
| LANGUIDIC | 2 | Evel | SEC Languidic | 704 m ³ /j |
| LORIENT | 2 | Rade de Lorient | SEC Lorient | 221 m ³ /j |
| PLOUAY | 2 | Rohic → Scorff Tronchateau | SEA SEC Plouay | 600 m ³ /j 28 m ³ /j |
| PONT-SCORFF | 1 | Scorff | SEA | 213,6 m ³ /j |
| QUEVEN | 3 | Scorff | SEC Queven | 254,2 m ³ /j |

- On dénombre 2 autres établissements soumis à autosurveillance eau (GUERBET à LANESTER rejet via la SEC de LANESTER et SBFM à CAUDAN rejet via une SEA), ainsi qu'1 établissement soumis à autosurveillance eau - traitement de surface (rejet dans le Scorff après détoxication).

Sur le territoire du Pays de Lorient, ce sont 32 stations d'épuration collectives qui sont en service, tous dispositifs confondus, pour une capacité globale de 302 220 équivalent-habitant, répartie comme suit :

- supérieure ou égale à 20 000 éqh : 3 stations,
- de 10 000 à moins de 20 000 éqh : 6 stations,
- de 5 000 à moins de 10 000 éqh : 1 station,
- de 2 000 à moins de 5 000 éqh : 7 stations,
- inférieure à 2 000 éqh : 15 stations.

Du point de vue physico-chimique, la qualité des eaux de surface s'établit comme suit (Agence de l'Eau) :

- ♦ matières organiques et oxydables : bonne qualité du Scorff et du Blavet,
- ♦ matières azotées (hors nitrates) : qualité passable pour le Scorff, bonne qualité pour le Blavet,
- ♦ nitrates : qualité mauvaise pour le Scorff et le Blavet, très mauvaise pour l'Evel,
- ♦ phosphores : qualité passable pour le Scorff, passable à bonne pour le Blavet.

→ FORCES ET FAIBLESSES

- (+) la réhabilitation des sites dont les sols sont pollués est en oeuvre,
- (-) la production d'azote animal est en excédent sur la moitié « intérieure » du Pays,
- (-) le fort recours des industriels aux stations d'épuration collectives provoque des risques de dysfonctionnement de ces stations et crée ainsi une forte pression des rejets sur les milieux aquatiques,
- (-) la qualité des eaux de surface du point de vue des nitrates est mauvaise, voire très mauvaise,
- (-) l'augmentation de la population en été sur le littoral provoque des pics de production de pollution.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Elaborer d'un plan de déplacement visant à remédier aux difficultés de circulation sur la bande côtière.
- ♦ Mettre en œuvre Bretagne Eau Pure sur le bassin versant du Scorff.
- ♦ Poursuivre la résorption des excédents d'azote animal.





7. LES DÉCHETS

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

- **Déchets ménagers et assimilés**

Les installations de traitement comprennent :

- 3 centres de transfert (CAUDAN, GROIX, PORT-LOUIS),
- 3 centres de stockage (INZINZAC-LOCHRIST, PLOEMEUR, PONT-SCORFF),
- 12 déchetteries.

La collecte sélective est en place sur 24 communes (le Pays en compte 31). 2 structures y président : la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient et la Communauté de communes de la Région de Plouay, du Scorff au Blavet.

Concernant les 11 décharges recensées, 9 sont réhabilitées et les études sont en cours pour les 2 dernières.

- **Déchets industriels spéciaux (D.I.S.) :**

3 établissements industriels sont producteurs de D.I.S. soumis à autosurveillance déchets :

- FREQUELIN (traitement de surface) : 1 T/an (CAUDAN),
- GUERBET (chimie) : 9 668 T/an (LANESTER),
- SBFM (fonderie) : 178 T/an (CAUDAN).

→ FORCES ET FAIBLESSES

- (+) il existe un savoir-faire local en matière de mise en œuvre de la collecte sélective,
- (+) le réseau de déchetteries est bien réparti sur le territoire,
- (+) le programme de réhabilitation des décharges est en cours d'achèvement,
- (-) l'accroissement de la population lors de la saison touristique provoque des difficultés pour le dimensionnement des installations de traitement.

→ OPPORTUNITÉS

- ♦ Généraliser la collecte sélective à tout le territoire.
- ♦ Développer le tri et le recyclage.
- ♦ Identifier les besoins en centre de stockages.
- ♦ Sensibiliser les professionnels et les fédérer dans l'optique d'une réduction des volumes de déchets.



8. IMPLICATION DES ACTEURS ET DE LA POPULATION

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

Sur le Pays de Lorient, on recense :

- 1 ferme pédagogique : la ferme accueil du Cosquer à CAUDAN ;
- 3 centres d'initiation à l'environnement :
 - ♦ Home du Kergaher à GUIDEL,
 - ♦ Groix, Art, Nature à LORIENT,
 - ♦ Keralous à QUISTINIC,
- 1 maison de la nature : l'écomusée de l'île de Groix, associé à la Réserve Naturelle.

2 associations agréées pour la protection de la nature exercent leur activité sur le Pays :

- Tars Heol à PLOEMEUR,
- Loca Terre à LANGUIDIC.

2 autres associations :

- Eaux et Rivières de Bretagne d'une part,
- Nature et Culture d'autre part, exerçant pour la préservation de l'environnement et le développement durable sur l'ensemble de la région Bretagne, ont leur siège social à LORIENT.

4 entreprises sont certifiées ISO 14001.

En outre, la Communauté d'Agglomération de LORIENT s'est engagée en 2001 dans une charte pour l'environnement et le développement durable.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) il existe des centres d'initiation à l'environnement répartis sur le territoire,
- (+) il existe un projet de centre de ressource du développement durable,
- (-) encore peu d'entreprises sont entrées dans une démarche de certification environnementale.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ S'appuyer sur les structures existantes pour développer l'éducation à l'environnement.
- ♦ Associer les entreprises et les autres communes aux démarches de charte d'environnement et de développement durable .



PROPOSITIONS d' ACTIONS pour le DÉVELOPPEMENT DURABLE du PAYS

- **Poursuivre la dynamique de réflexion, de concertation et d'action lancée par l'élaboration de la charte de développement durable du Pays.**
- ♦ développer les outils de connaissance de l'environnement, observatoires, tableaux de bord...et doter le Pays de capacités d'expertise, d'évaluation et de prospective,
 - ♦ mobiliser en permanence les compétences du Pays vers le développement durable : réunion du conseil de développement, animation des chargés de mission des collectivités, partenariat avec les associations ...,
 - ♦ développer l'éducation à l'environnement vers tous les publics.
- **Promouvoir une utilisation harmonieuse du territoire par les différents acteurs (agriculteurs, activités industrielles, urbanisation).**
- ♦ affirmer comme priorité l'arrêt de la consommation d'espace sur le littoral,
 - ♦ développer une réflexion sur les besoins territoriaux (du point de vue foncier) des différents acteurs, et sur l'équilibre souhaitable entre les différents secteurs d'activités,
 - ♦ traduire ces réflexions dans un document de planification territoriale, y compris en termes de maîtrise foncière,
 - ♦ harmoniser et mettre en conformité avec ces orientations les documents d'urbanisme.
- **Maintenir et pérenniser la qualité du cadre de vie et des paysages.**
- ♦ respecter la qualité des paysages,
 - ♦ élaborer une charte paysagère au niveau du territoire,
 - ♦ intégrer les recommandations de cette charte dans les documents d'urbanisme,
 - ♦ poursuivre les opérations communales de réhabilitation du bocage dans les cantons ruraux,
 - ♦ élaborer un plan de déplacement.
- **Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel et bâti.**
- ♦ poursuivre la gestion des espaces d'ores et déjà protégés,
 - ♦ poursuivre les inventaires des milieux marins,
 - ♦ promouvoir les échanges d'expériences par la mise en réseau des sites et des gestionnaires.
- **Poursuivre les efforts en matière de maîtrise de pollution et d'élimination des déchets.**
- ♦ généraliser la collecte sélective des déchets,
 - ♦ promouvoir corrélativement le tri avant traitement,
 - ♦ agir dans les bassins versants pour maintenir la qualité des eaux de surface,
 - ♦ inviter les établissements agroalimentaires à s'équiper en stations d'épuration autonomes,
 - ♦ sensibiliser les navigateurs pour la maîtrise des rejets en mer.
- **Promouvoir les énergies renouvelables.**
- ♦ préciser le potentiel éolien et son acceptabilité dans le paysage (schéma d'implantation),
 - ♦ développer le recours à l'énergie solaire,
 - ♦ développer la filière bois - énergie.



Source des données présentées

- Introduction - Présentation du territoire
 - ♦ Diagnostics INSEE de chaque Pays (mai 2001).
 - ♦ Recensement Général de l'Agriculture 2000.

- Biodiversité - Milieux naturels
 - ♦ Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne.
 - ♦ Réseau d'information « Bretagne Environnement » : www.bretagne-environnement.org.

- Qualité du cadre de vie
 - ♦ Directions Départementales de l'Équipement (22, 29, 35, 56).
 - ♦ Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (22, 29, 35, 56).
 - ♦ Ministère de la Culture
Site Internet Mérimée
 - ♦ Diagnostics INSEE par Pays.

- Prélèvements de ressources naturelles
 - ♦ Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
 - ♦ Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (29, 35, 56).
 - ♦ Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales des Côtes d'Armor.

- Production - Consommation énergétique
 - ♦ Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) de Bretagne.
 - ♦ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

- Risques naturels et technologiques
 - ♦ Ministère de l'Écologie et du Développement Durable - DPPR - Sous-Direction Prévention des risques majeurs (les risques par commune).
 - ♦ Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).

- Production de pollution et qualité des milieux
 - ♦ Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).
 - ♦ Direction Régionale aux Affaires Sanitaires et Sociales (état des plages, 2001).
 - ♦ Agence de l'Eau Loire-Bretagne (cartes de qualité 1997 - 1999, dispositifs collectifs d'assainissement).
 - ♦ IFREMER (cartographie algues vertes 2002, bulletin de surveillance 2002).

- Déchets

Observatoire régional des déchets ADEME.

- Implication des acteurs
 - ♦ Annuaire des acteurs de l'éducation à l'environnement en Bretagne (1999-2001-REEB).
 - ♦ Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne (Associations agréées).
 - ♦ Association Orée (www.oree.org).

| |
|---|
| <p>Document réalisé à l'initiative de la Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne, Service de l'Évaluation et du Développement Durable. Bureau d'Études CERESA - 35230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE – 2003 Cartographie : - SCAN100® © IGN 1997, - BDCarthage 2.4® © IGN 1996.</p> |
|---|

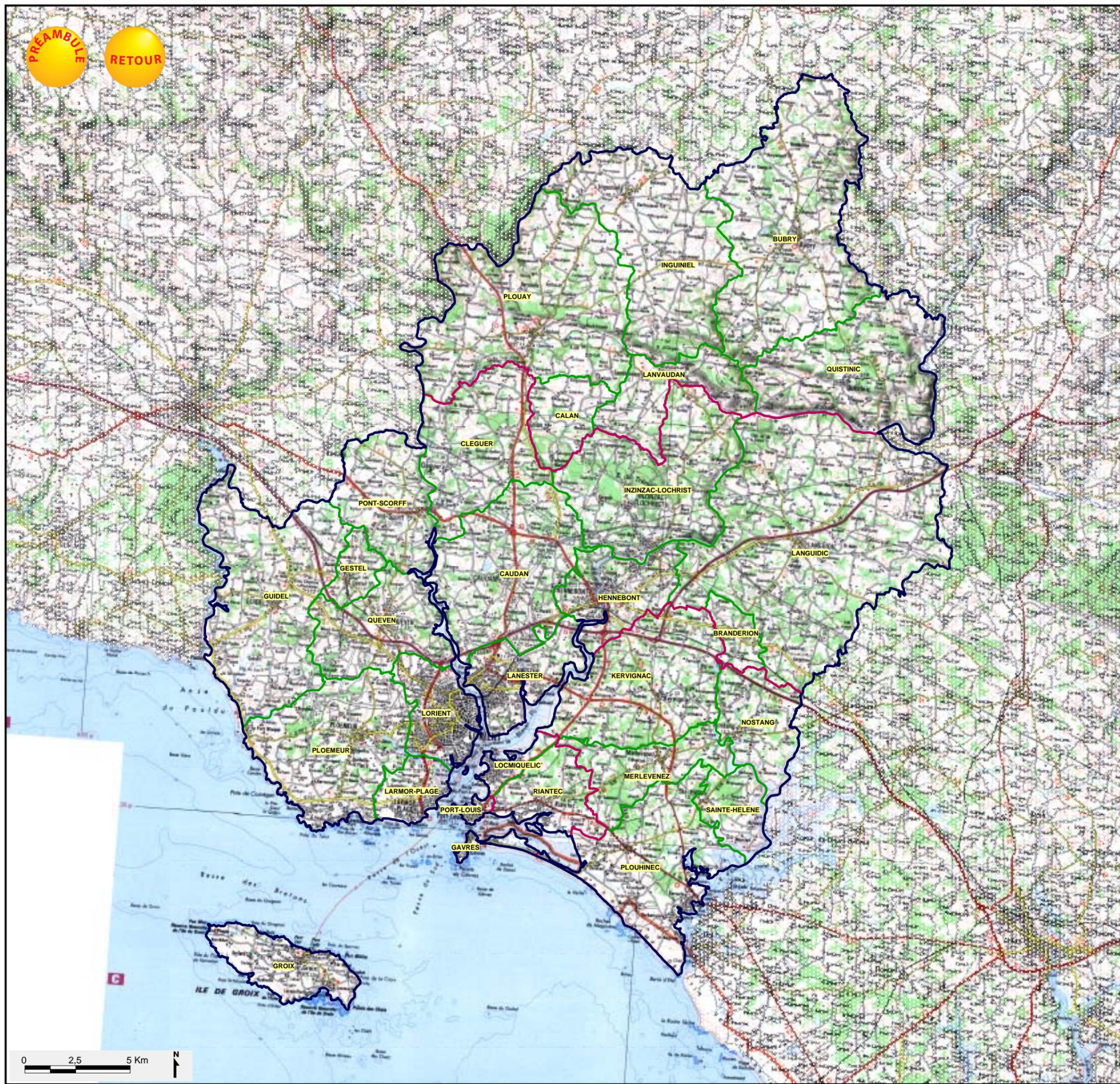
PREAMBULE

RETOUR



PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE LORIENT -



Légende

- ▭ Limite du pays
- ▭ Limite EPCI à fiscalité propre
- ▭ Limite communale

Sources :

- SCAN 100
- BD Carthage

CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUIN 2003



PRÉAMBULE

RETOUR

PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE LORIENT -

Biodiversité et milieux naturels - Éléments de connaissance des milieux -



-  Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 1
-  Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 2
-  Site géologique remarquable
-  Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux
-  Gisement de maërl
-  Herbiers à zostere
-  Tourbière

Légende du fond de plan

-  Limite communale
-  Cours d'eau
-  Axe 2 x 2 voies
-  Autre route principale
-  Voie ferrée

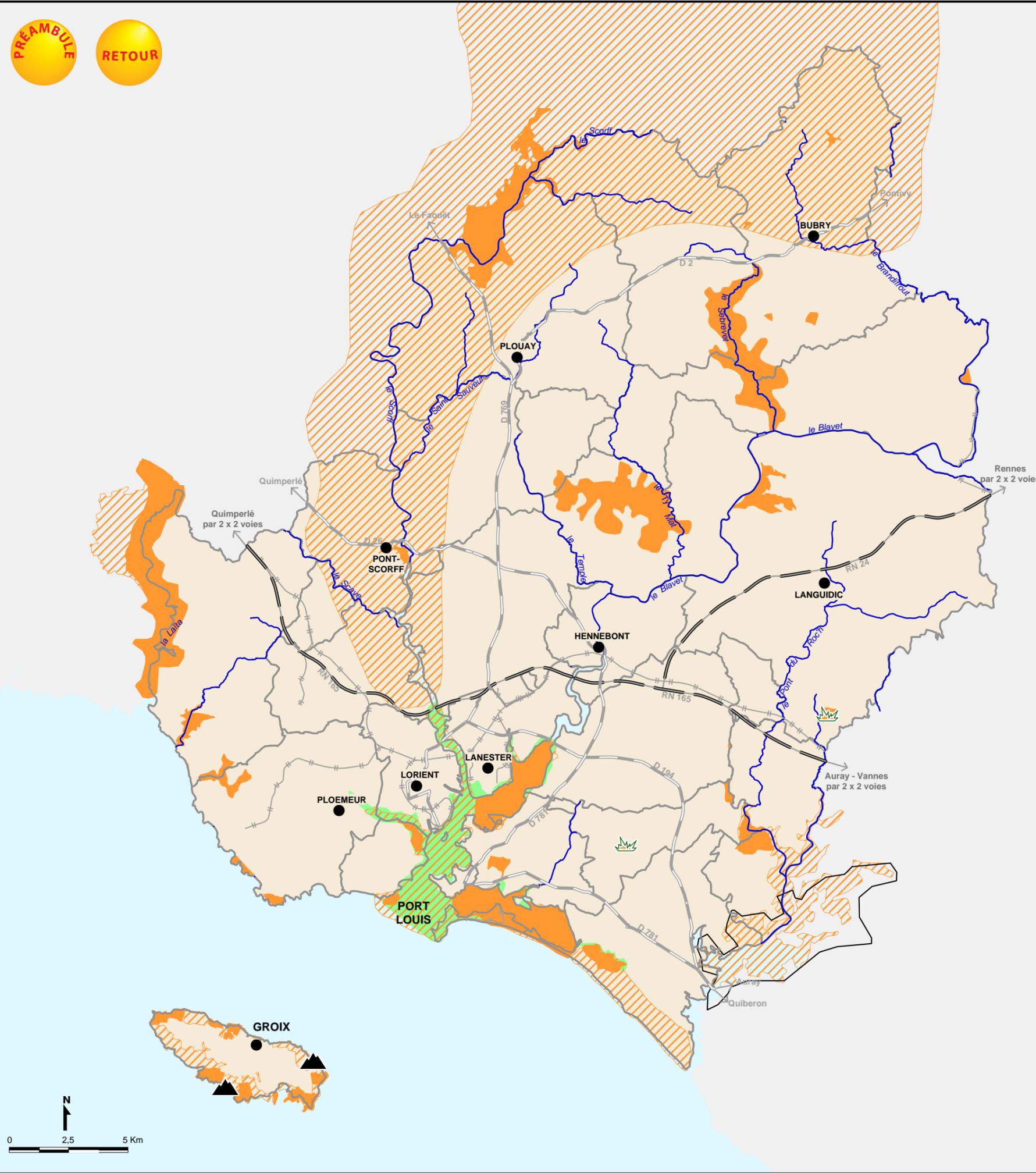


Sources :

- Fond - BD carthage
- DIREN Bretagne

CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUN 2003





ÉLÉMENTS DE PROTECTION DES MILIEUX

- Arrêté de biotope
- Site naturel classé (loi du 2 mai 1930)
- Réserve naturelle
- Zone de Protection Spéciale
- Site désigné au titre de la convention de RAMSAR pour la conservation des zones marines peu profondes

ÉLÉMENTS DE GESTION DES MILIEUX

- Site d'Intérêt Communautaire (Natura 2000)
- Parc Naturel Régional

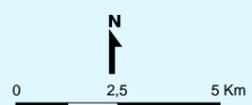
Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- DIREN Bretagne





ÉTAT DU DROIT DE L'URBANISME

Les plans locaux d'urbanisme (situation au 1er janvier 2003)

- PLU approuvé
- PLU en cours de révision
- PLU en cours d'élaboration
- Carte communale approuvée ou en élaboration
- Pas de document d'urbanisme

Mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec la loi littorale (Article L146-6 du code de l'urbanisme)

- Espaces remarquables identifiés et pris en compte dans un document de planification
- Espaces remarquables identifiés, non pris en compte dans un document de planification

MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS (PRÉSENCE ET NOMBRE PAR COMMUNE)

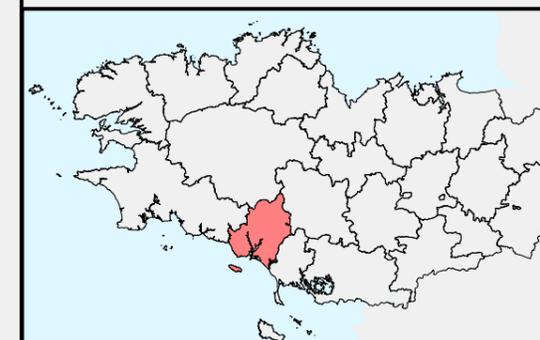
- Mégalithe, monument protohistorique
- Monument religieux (église, chapelle, cimetière, couvent, ...)
- Bâtiment civil ou militaire (château, maison, fort, ...)
- Fontaine
- Croix isolée

PETITES CITÉS DE CARACTÈRES

Nom de la petite cité de caractère

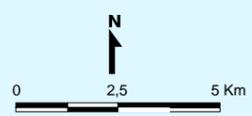
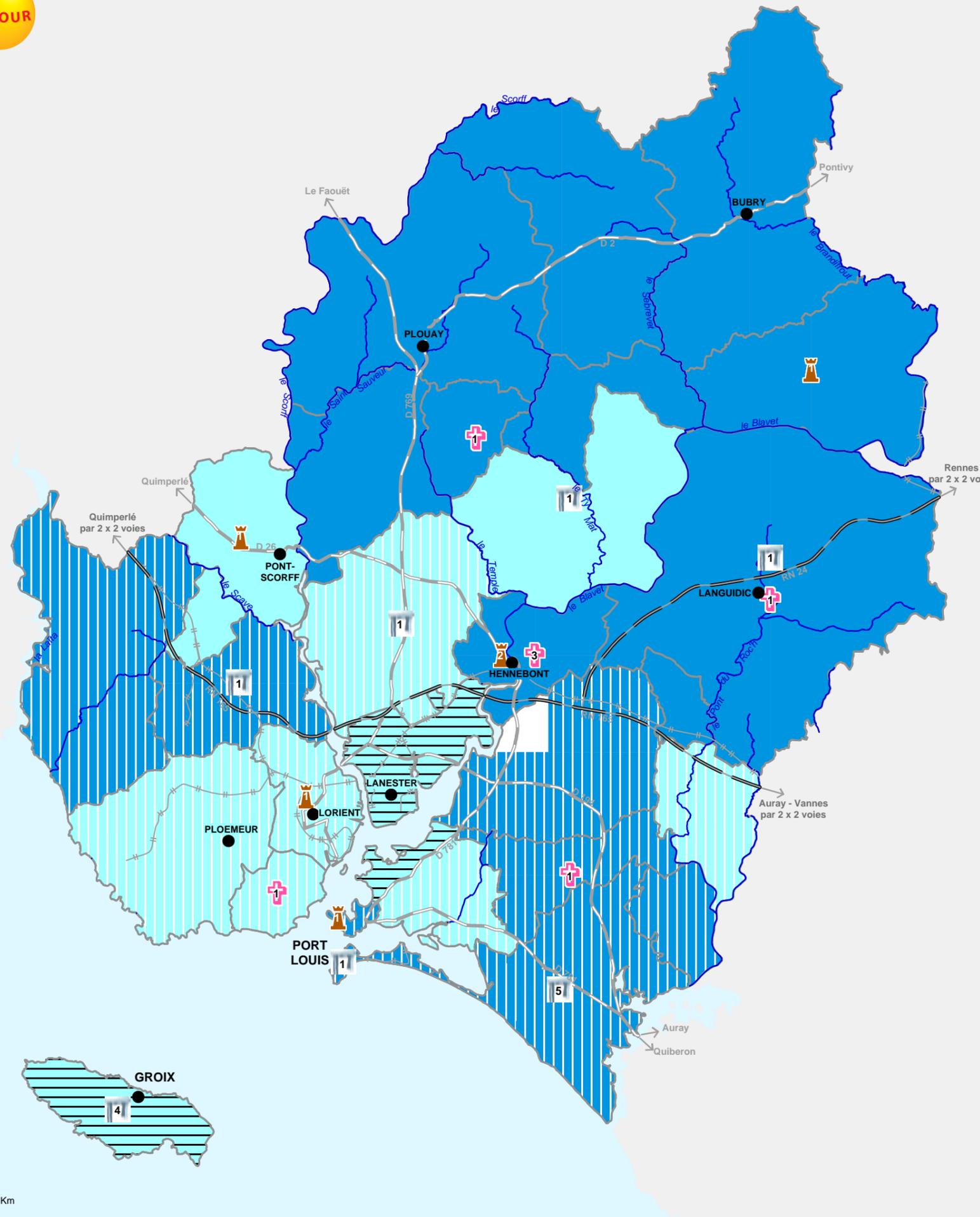
Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- DDE 56
- Cités d'Art de Bretagne
- Ministère de la Culture - Site internet Mérimée





PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE LORIENT -

Prélèvement pour l'alimentation en eau potable



QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS données 2001

X m³ Eau de surface
Y m³ Eau souterraine

Limite des bassins versants concernés par un prélèvement d'eau

QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE: TENEUR EN NITRATES données 2001

Teneurs moyennes (mg NO₃-/l)

- de 0,0 à 25,0 inclus
- de 25,0 à 40,0 inclus
- de 40,0 à 50,0 inclus
- supérieures à 50,0
- pas d'adduction publique

Teneurs maximales (mg NO₃-/l)

- supérieures à 50,0

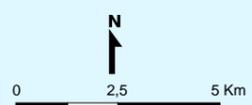
Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau
- DRASS





PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE LORIENT -

Prélèvement d'eau pour l'industrie et l'agriculture



QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT POUR L'USAGE INDUSTRIEL PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS

données 2001

X m³ Eau de surface
Y m³ Eau souterraine

QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT POUR L'IRRIGATION PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS

données 2000

X m³ Eau de surface
Y m³ Eau souterraine
Z ha Part de la surface irriguée par bassin versant sur le territoire du pays

Limite des bassins versants concernés par un prélèvement d'eau

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée

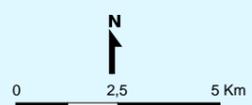


Sources :

- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau
- DRASS

CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUIN 2003





PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE LORIENT -

Risques naturels et technologiques majeurs



RISQUES NATURELS

- I** Commune soumise au risque inondation ou submersion marine
- M** Commune soumise au risque mouvement de terrain
- F** Commune soumise au risque feux de forêt
- T** Commune soumise au risque tempête

RISQUES TECHNOLOGIQUES

- In** Commune soumise au risque industriel
- Tr** Commune soumise au risque transport de matières dangereuses
- B** Commune soumise au risque barrage
- D** Commune soumise au risque rupture de digue
- N** Commune soumise au risque nucléaire

ETAT D'AVANCEMENT DES PPR INONDATION (AU 01 - 09 - 2002)

- PPRi prescrit
- PPRi approuvé
- PPRi approuvé en cours de révision
- PPRi annulé - reprise de la procédure

ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL SOUMIS À LA DIRECTIVE SEVESO II

- Présence du ou des établissements sur la commune (avec indication du nombre d'établissements)

SILO SOUMIS À L'ARRÊTÉ DU 20 JUILLET 1998

- Présence de la ou des installations sur la commune (avec indication du nombre d'installations)

INSTALLATION DE RÉFRIGÉRATION À L'AMMONIAC SOUMISE À L'ARRÊTÉ DU 16 JUILLET 1997

- Présence de la ou des installations sur la commune (avec indication du nombre d'installations)

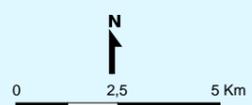
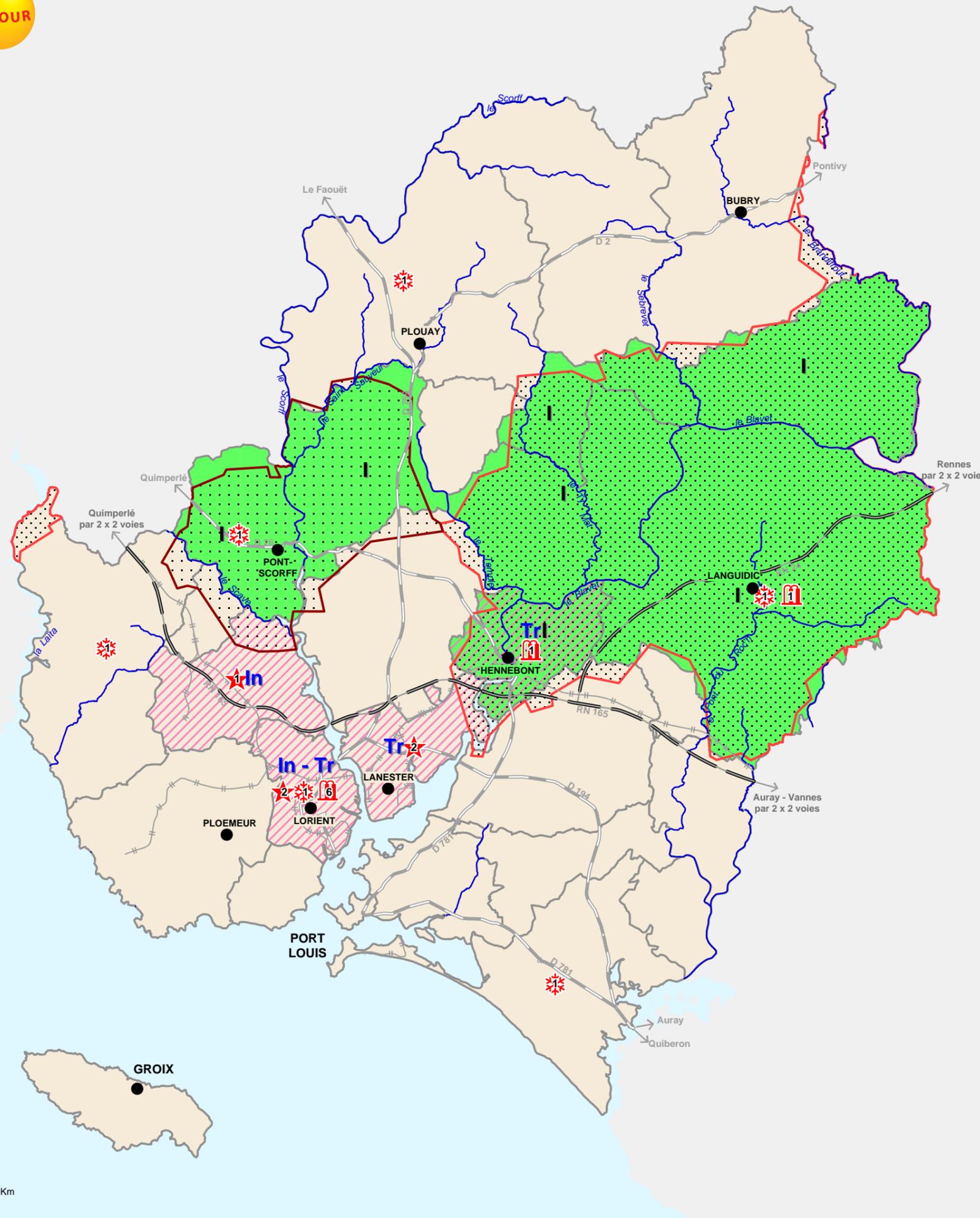
Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
- DIREN



PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE LORIENT -

Altération des milieux par les nitrates



QUALITÉ DES COURS D'EAU - ALTÉRATION PAR LES NITRATES

En linéaire - données 1997 - 1999 / En ponctuel - données 2000

- — Très bonne qualité - concentration en nitrate inférieure à 2mg/l
- — Bonne qualité - Entre 2 mg/l et moins de 10 mg/l de nitrate
- — Qualité passable - Entre 10 mg/l et moins de 25 mg/l de nitrate
- — Mauvaise qualité - Entre 25 mg/l et moins de 50 mg/l de nitrate
- — Très mauvaise qualité - Plus de 50 mg/l de nitrate

PROLIFÉRATION D'ALGUES VERTES - SITES TOUCHÉS PAR UNE MARÉE VERTE DE MAI À OCTOBRE 2002

Nombre d'apparition sur le total de quatre inventaires: mai, juillet, août et octobre 2002

- ▲ Site touché une fois
- ▲ Site touché trois fois
- ▲ Site touché deux fois
- ▲ Site touché quatre fois

PRODUCTION D'AZOTE ANIMAL PAR HECTARE ET PAR AN

données 2002

- Moins de 140 kg azote/ha SAUE
- De 140 à 170 kg azote/ha SAUE
- Plus de 170 kg azote/ha SAUE - ZONE EN EXCÉDENT STRUCTUREL

ZONE D'ACTION CONCERTÉE NITRATE

données 2002

- Territoire (commune ou bassin versant) concerné

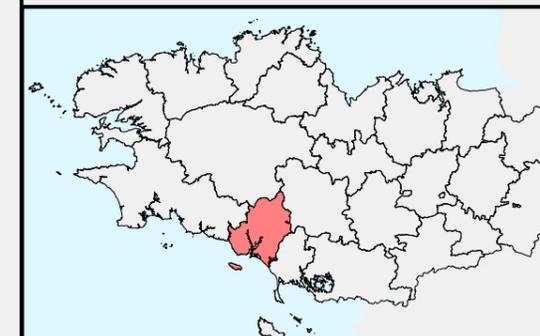
PRÉSENCE D'ÉPANDAGE DE DÉCHETS ORGANIQUES DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES SUR LA COMMUNE

données 2001

COMMUNE CONCERNÉE

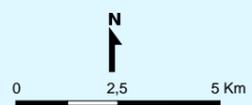
Légende du fond de plan

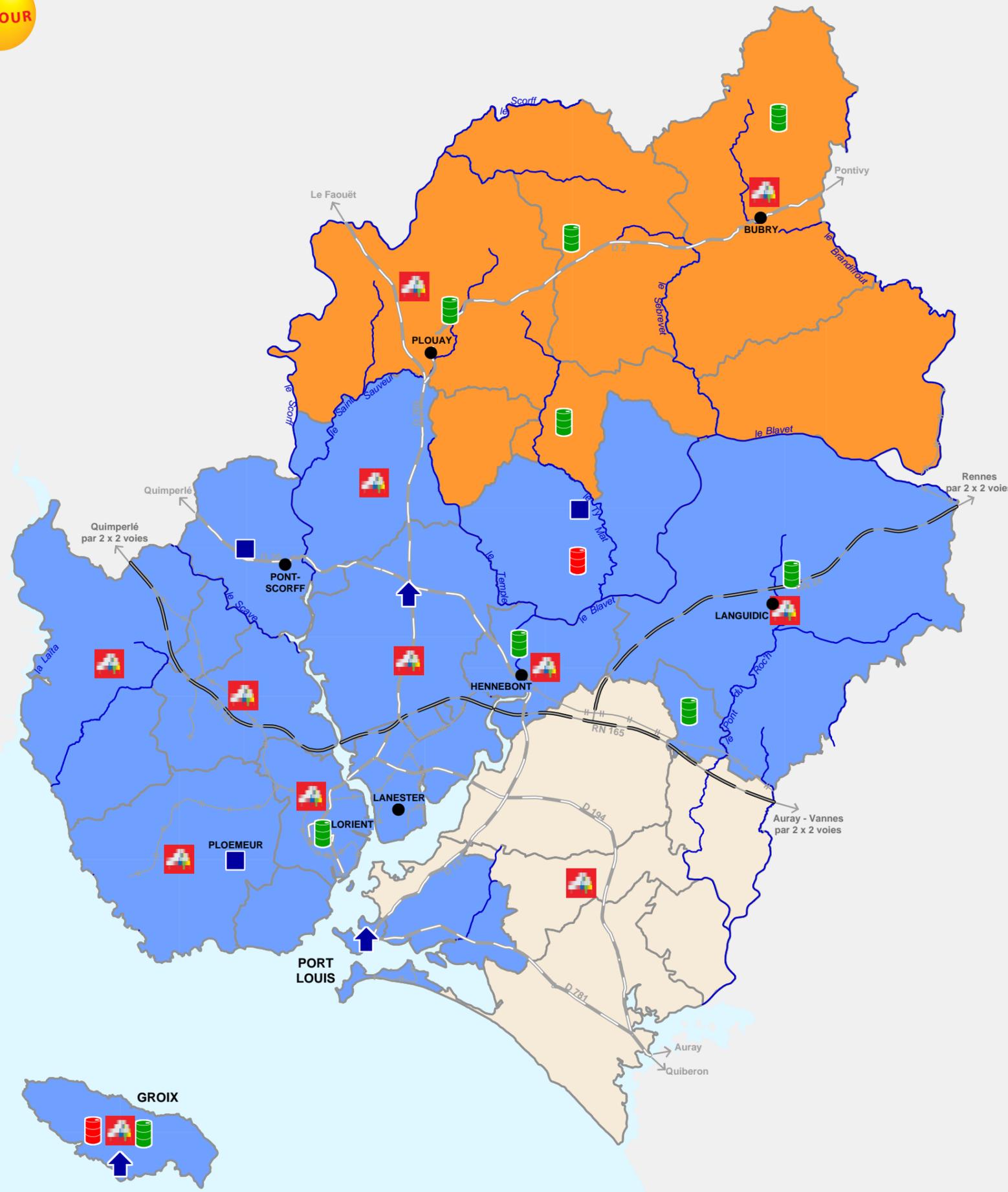
- Limite communale
- Limite des principaux bassins versants
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- CEVA
- DIREN
- DRIRE





INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS

- Centre de transfert
- Centre de tri
- Centre de tri - compostage
- Centre de stockage
- Usine d'incinération des ordures ménagères sans récupération d'énergie
- Usine d'incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie
- Déchetterie

ANCIENNES DÉCHARGES (SITUATION AU 01-09-02)

- Décharge réhabilitée ou en cours de réhabilitation
- Décharge non réhabilitée

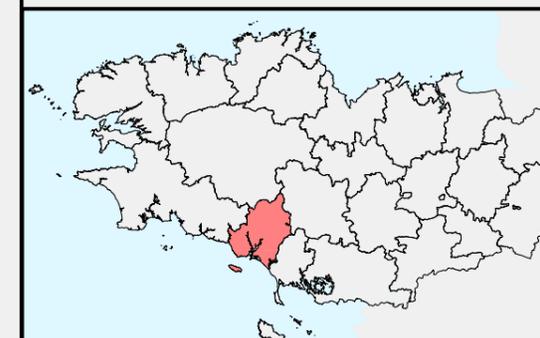
COLLECTE SÉLECTIVE (SITUATION AU 01-01-01)

Etablissement public de coopération intercommunale responsable de la collecte sélective

- CA Pays de Lorient
- CC Plouay du Scorff au Blavet
- Pas de collecte sélective

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- Ademe - Observatoire régional des déchets en Bretagne

